

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UHc** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- UHh** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UHhl** Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- UE** Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUHc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- A** Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle protégée
- Na** Secteur d'alpage à caractère naturel dominant


AUTRES

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R211-1 du CU
- Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU
- Bois ou forêts relevant du régime forestier
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Zone soumise à un risque de sismicité moyenne (zone 4)

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
VOVRAY-EN-BORNES



Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération en date du 11.04.2019, approuvant le P.L.U. de Vovray-en-Bornes,

**Monsieur Le Maire,
Xavier BRAND**

PLAN N°4-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le	N°1	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			

territoires demain **CONCEPTION** **B. E - DESSIN** **S. LACANAL** **GEOMETRE - EXPERT**

FOND CADASTRAL **MISE A JOUR DU BATI**

Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

Janvier 2016